

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 872 du 01 OCT. 2018

portant création des laboratoires de recherche au sein de certains établissements de l'enseignement supérieur.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaada 1438 correspondant au 17 Aout 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°99-243 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 Octobre 1999, fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de la recherche scientifique et du développement technologique ;
- Vu le décret exécutif n°99-244 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 Octobre 1999, fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement du laboratoire de recherche notamment son article 7 ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethanla 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie-Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 Juin 2016, fixant le statut type de l'école supérieure ;
- Vu l'arrêté n° 1740 du 8 Décembre 2016, portant la liste nominative des membres du Comité Sectoriel Permanent de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Après avis du Comité Sectoriel Permanent de Recherche Scientifique et de Développement Technologique durant sa 1^{ère} session 2018 les 08 et 09 Mars 2018 ;
- Sur proposition des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ;



A R R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret exécutif n°99-244 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 Octobre 1999, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer des laboratoires de recherche au sein de certains établissements d'enseignement supérieur.

Article 2 : La liste des laboratoires de recherche créés au sein de certains établissements d'enseignement supérieur est fixée à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

01 OCT. 2018

Fait à Alger le

*Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche*



Annexe de l'arrêté portant création des laboratoires de recherche au sein de certains établissements d'enseignement supérieur.

Université d'Adrar :

1. Laboratoire Droit et développement local ;
2. Laboratoire Des études sur le développement spatial et la recherche entrepreneuriale en Algérie ;
3. Laboratoire Ressources naturelles sahariennes ;
4. Laboratoire Espace Saharien dans le code de la narration Algérienne ;

Université de Laghouat :

5. Laboratoire Automatisation sociale et développement durable dans l'environnement désertique ;
6. Laboratoire Les dimensions des savoirs et des perceptions pratiques des sciences de l'entraînement sportif visions et approches pluridisciplinaires ;

Université des Sciences Islamiques Emir Abd El Kader :

7. Laboratoire Etudes linguistiques et coraniques ;

Université de Blida 1 :

8. Laboratoire Hémopathie malignes et les hémoglobinopathies ;

Université de Blida 2 :

9. Laboratoire Gouvernance et développement durable ;
10. Laboratoire Langage, cognition et interaction ;
11. Laboratoire Numérisation et la loi en Algérie ;

Université de Bouira :

12. Laboratoire Pluridisciplinaire des sciences de l'homme, environnement et société ;

Université d'Alger 1 :

13. Laboratoire Economie numérique, économie verte et droit des affaires ;
14. Laboratoire Valorisation et bio-ingénierie des ressources naturelles ;
15. Laboratoire Droit de la famille ;
16. Laboratoire Droits de l'homme et droit international humanitaire ;
17. Laboratoire Pharmacie galénique (industrielle) ;
18. Laboratoire Audiophonologie et de la communication ;
19. Laboratoire Des médecines alternatives et complémentaires en milieu hospitalier ;

Université d'Alger 2 :

20. Laboratoire Des études et recherche sur le patrimoine Marie 1516-1830 ;

Université d'Alger 3 :

21. Laboratoire La communication et la sécurité alimentaire ;



22. Laboratoire Capital humain et performance ;

Université de Djelfa :

23. Laboratoire Modélisation, simulation et optimisation des systèmes complexes réels ;
24. Laboratoire Les méthodes quantitatives dans les sciences économiques et les sciences
managériales et ses applications pour le développement durable ;

Université de Chlef :

25. Laboratoire Histoire de l'homme et de l'urbanisation et le patrimoine dans la région du
bassin de Chlef ;

Université d'El Taref :

26. Laboratoire De Développement local durable : agriculture, développement rural et
écotourisme ;

Université de Médéa :

27. Laboratoire Etudes terminologiques et lexicographiques ;
28. Laboratoire Des recherches psychologie et sociologie ;
29. Laboratoire Economie appliquée au développement ;

Université de M'sila :

30. Laboratoire Etudes et des recherches islamiques et juridiques et économie islamique ;

Université d'El Oued :

31. Laboratoire Intégration cognitive entre des sciences de la langue et la littérature Arabe
et les sciences sociales ;
32. Laboratoire Economie de l'énergie renouvelable et de son rôle dans la réalisation
développement durable ;
33. Laboratoire Recherches et critiques en littérature Algérienne ;

Université d'Oum El Bouaghi :

34. Laboratoire Innovation et ingénierie financière ;

Université de Béjaia :

35. Laboratoire Santé Mentale et neurosciences ;
36. Laboratoire Interprétation et analyse du discours ;

Université de Biskra :

37. Laboratoire Sémiotique et pratiques discursives ;

Université de Béchar :

38. Laboratoire Droit et développement ;
39. Laboratoire Les études juridiques et la responsabilité des professionnels ;

Université de Bordj Bou Arreridj :

40. Laboratoire La cyber justice ;



DE :

N° FAX :

09 Oct. 2010 14:06 P 15

FROM : DAFR

FAX NO. : 021279331

9 Oct. 2018 13:50 P5

Ecole Supérieure de Management à Tlemcen :

77. Laboratoire Etudes et recherche en économie managériale ;

Ecole Normale Supérieure de Constantine :

78. Laboratoire Etudes didactiques linguistiques et littéraires en Algérie ;

Ecole Supérieure d'Agronomie de Mostaganem :

79. Laboratoire Biotechnologie appliquée à l'agriculture et à la préservation de l'environnement ;

Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran :

80. Laboratoire Génie électrique et matériaux ;

Ecole Nationale Supérieure en Biotechnologies :

81. Laboratoire Bio engineering ;

82. Laboratoire Biotechnologies ;

Ecole Nationale Supérieure de Technologie :

83. Laboratoire Des technologies Innovantes ;

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques :

84. Laboratoire Analyses des politiques Moyen-Orientales ;

85. Laboratoire De Recherche en Politiques publiques et les défis de développement et les défis sécuritaires au Maghreb ;

86. Laboratoire Etudes et de recherche politique en Afrique ;

Ecole Nationale Supérieure de Management :

87. Laboratoire Innovation managériale, gouvernance et entrepreneuriat ;

Ecole Nationale Polytechnique :

88. Laboratoire Bioengineering et génie des Procédés.

